



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 25 octobre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET; Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : Jj. DEMONET

Mandataires : Jc. ROY

Pôle de Gérontologie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2013

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Pôle Gérontologie »	Montant BP 2013 : 15 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

L'Association Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté (PGI BFC) a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

La démarche vise à faire de ce pôle, un pôle d'excellence qui pourrait être labellisé et ainsi devenir un pôle de compétitivité.

Le PGI BFC sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 10 000 € pour son fonctionnement.

I. Les origines du Pôle

Le projet de Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne et Franche Comté (PGI BFC) a été officialisé le 24 avril 2009, au siège de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et s'appuie sur une expérience de plusieurs années conduite au sein de l'association Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer® et de l'Institut Régional du Vieillissement de Franche-Comté. Il est présidé par M. Jean-Louis FOUSSERET.

Afin de renforcer la visibilité de ce projet, le 20 avril 2010, un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), support logistique du projet, est créé, avec pour Président Monsieur Christophe MADIKA.

Ce GIE de préfiguration du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté réunissait :

- la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté,
- les CHU de Besançon et de Dijon,
- les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- l'Institut Régional du Vieillissement (IRV) et l'association Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer®.

Quant aux missions de suivi et d'animation du PGI, elles avaient été confiées par Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé et des sports, et Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée des aînés, à Olivier BOYER, directeur de projet du pôle.

Fin d'année 2012, le GIE a évolué vers une association dont la direction a été prise par Vanessa BAILLY.

Institutions, collectivités territoriales, associations d'usagers, industriels, pôles de compétitivités sont membres de ce pôle qui a su fédérer les divers acteurs dans des projets collaboratifs.

Les grands axes du pôle sont :

- la recherche et le développement économique par la valorisation industrielle,
- la formation, la capitalisation et les transferts et échanges de bonnes pratiques,
- l'adéquation offres-besoins.

II. Les missions du PGI

Ce pôle est dédié à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, qui tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels...), ce qui lui permet, à travers leur forte mobilisation, de valoriser et optimiser des compétences et des expériences multiples.

Les travaux du PGI s'articulent autour de deux axes forts :

- le développement économique par la valorisation industrielle de la recherche,
- le développement et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie.

Il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI via l'espace éthique interrégional :

- pluridisciplinarité et décloisonnement des prises en charge sanitaires et sociales,
- sollicitation et écoute de la personne âgée,
- respect de la citoyenneté de la personne âgée,
- respect de la confidentialité,
- égalité de traitement des personnes âgées sur le territoire des deux régions,
- développement d'une démarche de prévention dans la prise en compte du vieillissement.

L'objectif du PGI n'est pas de réinventer des outils déjà existants mais de renforcer les liens entre les acteurs de la gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche. Il tient également à maintenir un regard éthique sur tous les projets, ce qui est convenu entre les membres, depuis l'origine du pôle.

III. Programme d'actions 2013

Le programme des actions menées par le PGI sur l'année 2013 figure en annexe I de la convention.

IV. Le plan de financement 2013

La demande de financement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2013 porte sur 10 000 €.

Le plan de financement figure en annexe 2 de la convention.

MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de cette subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 30 OCT. 2013

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0



**Convention relative au soutien
du Pôle de G rontologie Interr gional
Bourgogne Franche-Comt 
pour l'ann e 2013**



Entre :

La Communaut  d'Agglom ration du Grand Besan on, repr sent e par son 1^{er} Vice-Pr sident, Monsieur Gabriel BAULIEU, d mement habilit e   signer par une d lib ration du Bureau du 25/10/2013 d'une part.

Et :

L'association P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  (PGI BFC), repr sent e par son Pr sident, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, d mement habilit e, d'autre part.

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales, et notamment son article L.1611-4.

Expos  des motifs

La CAGB soutient depuis 2005 des p les de comp titivit . En effet, le soutien   l'innovation est un axe fort de la politique de d veloppement  conomique de la CAGB, car il est facteur de comp titivit  pour les entreprises et d'attractivit  pour le territoire. Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  (PGI BFC) s'inscrit   la fois dans cette d marche et correspond aux attentes du march  de la sant  qui est l'un des champs d'actions prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions en lien avec le vieillissement.

La directrice du PGI BFC est Madame Vanessa BAILLY.

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g rontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire.

La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence qui pourrait, s'il r pond aux crit res,  tre labellis  et ainsi devenir un p le de comp titivit .

Tous les aspects de la g rontologie sont concern s.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La pr sente convention a pour objet de d finir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  en 2013 et de d finir les modalit s de versement d'une subvention de 10 000   pour son fonctionnement et sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1.

Conform ment   la d lib ration du, ce programme fera et a d j  fait l'objet de modalit s de suivi et d' valuations sp cifiques d finies sur la base des indicateurs d'impacts d finis dans les annexes 1 et 3.

Article 2 - Programme d'actions

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  s'engage   conduire les diverses actions conform ment au programme et au budget pr visionnel de 166 000   figurant en annexes 1 et 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 10 000 €, pour un budget prévisionnel global de 166 000 €, pour son fonctionnement qui s'appuie sur l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, soit 5 000 € à la signature de la présente convention,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires :
 - d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006,
 - d'un rapport d'activité final ; celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe I.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat. La participation financière de la CAGB au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage à transmettre à la CAGB le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe I à la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

Si le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) à intégrer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non-production des justificatifs demandés au moment du (ou des) contrôle(s),
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le.....

Le Président de Pôle de Gérontologie
Interrégional Bourgogne de Franche-Comté,

Jean-Louis FOUSSERET

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Annexe I : Programme d'actions 2013 du PGI BFC

Les aidants, un axe de réflexion du PGI

De nombreuses actions portées par le PGI permettent de contribuer à enrichir la réflexion sur la thématique des aidants informels et professionnels. Au delà de l'organisation tous les ans de la Journée Nationale des Aidants (JNA) en partenariat avec Novartis, le PGI inscrit ses actions dans une volonté de prévenir et d'accompagner la dépendance au plus près des aidants.

Sur cette même thématique, une **Campagne de communication Aidants** sur 3 ans à destination du grand public et des professionnels de santé en partenariat avec des partenaires locaux et nationaux. En 2013 : volonté de mettre en place un outil cartographique de recensement des structures d'aides aux aidants existantes sur l'inter-région et un livret.

L'outil permet un recensement des structures d'aide aux aidants par type de catégorie : **information/conseil, écoute/accompagnement, prévention/formation, solution de répit.**

Un autre projet est en cours « **Génération Proches** » (**magazine virtuel**) en partenariat avec l'IRV et Novartis, qui a pour but de suivre le quotidien d'aidants familiaux à travers des portraits de couples aidants-aidés et des enquêtes menées sur 13 régions explorant l'ensemble des dimensions socio-économiques : un véritable Tour de France journalistique et photographique !

Des projets de recherche ambitieux

Poursuite du projet COHORTE ICE:

Afin de connaître les aidants pour mieux les accompagner, le PGI porte un programme de recherche de grande ampleur : la COHORTE ICE (Informal Carers of Elderly) avec 7 000 aidants informels, 5 groupes de pathologies, 10 ans d'étude, 2 régions comptant une forte population âgée. Ce projet vise à suivre longitudinalement le parcours de vie des aidants afin de leur proposer un accompagnement optimisé en termes de qualité de vie, de coût et de bien-être.

L'objectif à atteindre est de terminer l'étude de faisabilité partie 2 afin de :

- définir et réaliser la phase de test de la procédure d'inclusion de la cohorte au sein des services cliniques de Bourgogne et de Franche-Comté ;
- d'achever la rédaction du projet de cohorte ICE ;
- et d'obtenir les financements nécessaires au lancement opérationnel du projet.

Un projet européen AAL - MEDIATE (France, Danemark, Roumanie, Luxembourg, Suisse) MEDIATE est une solution collaborative et d'intermédiation pour gérer les activités quotidiennes des aînés chez eux (« interMEdiating solution- including formal and informal carers-for Managing Daily Activities for The Elderly at home »). L'objectif est de concevoir, construire et expérimenter une solution organisationnelle et de communication entre différentes parties prenantes, pour offrir un environnement de services riche en qualité et ouvert en support aux aidants et soignants des personnes âgées. Plus généralement cette solution doit permettre de faciliter et coordonner tous les besoins fonctionnels émanant de leur environnement social.

Il est bien reconnu qu'existent déjà des plateformes et solutions (comme les plateformes Andago ou Linksmart,) pour aider les personnes âgées et organiser le travail du réseau professionnel (qui sont présentes dans MEDIATE comme composants de l'écosystème du projet) et, d'autre part, des plateformes interactives entre les personnes âgées et les aidants informels (voir les plateformes UniversAAL ou WeCare). Il y a tout de même un besoin de renforcer les interactions entre et parmi les professionnels de l'aide et les aidants informels sans l'intervention d'une personne référente qui serait sensée tout savoir et coordonner.

Prolongation du projet SENIOR'Act

Depuis quelques années, la France connaît une véritable onde de choc démographique et, en 2050, le pays comptera plus de 11 millions de personnes de plus de 75 ans dont 5 millions de plus de 85 ans, soit trois fois plus qu'en 2000.

Sur le plan alimentaire, comme sur le plan des techniques et des modes culinaires proposés et des emballages existants, des progrès restent à faire pour faciliter la consommation alimentaire et permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile dans les meilleures conditions.

Préparer les entreprises agro-alimentaires, de l'emballage, des équipements culinaires, de la grande distribution, du design et du marketing à ce nouveau marché en innovant ou en adaptant leurs produits et services aux besoins et attentes des Seniors pour les rendre plus compétitives.

Une action collaborative construite en réponse à l'Appel à Projet national de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) : « Les seniors, un marché de croissance pour les entreprises ».

Les livrables sur 16 mois :

- 1 étude observationnelle
- 2 sessions de formation
- 4 clubs innovation (produits et emballages)
- 4 dossiers de veille scientifiques et technologiques (produits et emballages)
- 1 symposium couplé au congrès Gout-Nutrition-Santé porté par Vitagora en collaboration avec le PGI

Le Club SENIOR'Act comptent 25 entreprises : Bericap / Barry Callebaut / Bocage Restauration / Bonduelle / Cecab Peny / Cuisine Innovation / Européenne de Condiments / Europlastiques / Fjordkjokken / Fleury Michon / FM Logistic / Groupe Guillin / Lactalis / Lesieur / Les Repas Santé / Milleret Fromagerie / O-I Sales & Distribution / Pains Jacquet / Régilait / Roquette / Saint-Hubert / Seb / Senoble / Sodexo / Yoplait.

Des études pluridisciplinaires

Prévention à domicile - - Un module sommeil

Le PGI doit s'attacher à la réalisation d'un test d'un module de prévention sur la thématique du sommeil « Préservons notre capital santé, prenons soin de notre sommeil ». Dans une dynamique de promotion de la santé, ce module sommeil a vocation à sensibiliser, informer et éduquer le public âgé à domicile à une bonne hygiène du sommeil. « Mieux connaître et évaluer pour mieux prévenir », tel est le leitmotiv de ce module. Il aide les personnes âgées à reconnaître les caractéristiques du sommeil et de l'éveil, à leur apporter des conseils et des solutions afin de traiter les troubles simples du sommeil et à déclencher si besoin une prise en charge thérapeutique auprès d'un spécialiste si des problèmes plus spécifiques sont identifiés.

Les objectifs sont d'expérimenter le module Sommeil auprès de deux groupes test, de rédiger le rapport de test, de rédiger le rapport final et de concevoir les supports de communication.

Prévention en EHPAD - Un programme complet

Le PGI a en charge la promotion et la coordination d'un programme de prévention dont le contenu repose sur l'expertise d'acteurs locaux. Il s'agit du programme OMEGAH (Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement) qui s'adresse aux personnes âgées de Bourgogne hébergées en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Il s'agit de faire connaître et de déployer le programme OMEGAH sur les territoires ciblés par l'ARS. Le contenu du programme OMEGAH est axé sur les thématiques en lien avec les fonctions cognitives, la motricité et la nutrition et il sera élargi à de nouveaux modules dans les années à venir.

Offre de service pour les EHPAD

Le PGI crée une offre de services à destination des EHPAD de Bourgogne et Franche Comté qui vise à proposer des prestations répondant à des besoins et attentes clairement exprimés dans le cadre d'une enquête lancée en 2010 auprès des établissements de santé en lien avec la gérontologie.

Cette offre comprend trois volets :

- **la création d'une plate-forme de gestion informatisée des listes d'attente** : le PGI propose de créer et de mettre à disposition des EHPAD un outil de gestion des listes d'attentes des demandes d'inscriptions à travers 2 espaces : un espace dédié au grand public et un espace dédié aux professionnels,
- **la mutualisation des bonnes pratiques dans le domaine de l'animation** : il s'agit de permettre aux EHPAD un accès à des outils d'animation à des tarifs préférentiels et également de faciliter l'échange de bonnes pratiques grâce à un forum/FAQ,
- **deux sessions de formation ciblées par département à destination des professionnels de santé** : le PGI propose aux établissements d'accéder à une offre de formation de qualité, spécialisée, et territorialisée sur deux thématiques : l'accompagnement en fin de vie et la conduite d'opposition et refus de soin dans la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Il s'agit de finaliser l'offre de service durant le premier semestre 2013 et de lancer cette offre durant le second semestre 2013.

Une étude sur les hospitalisations dites évitables

L'étude sur la compréhension des mécanismes d'admissions aux urgences suivies ou non d'une hospitalisation des personnes âgées en provenance d'EHPAD et vise à comprendre les mécanismes de demandes d'hospitalisations en identifiant, analysant les causes non médicalement justifiées et en préconisant des solutions.

La cible :

- les résidents qui pourraient rester en EHPAD,
- les EHPAD qui pourraient être sécurisés dans la prise en charge de leurs résidents,
- les établissements sanitaires (services d'urgence) qui pourrait être désengorgés.

Il s'agit d'estimer la proportion des admissions aux urgences jugées médicalement non pertinentes selon l'*Appropriateness Evaluation Protocol* version française (AEPf) dans une Structure des Urgences (SU) puis la proportion des hospitalisations dans l'un des services de soins de l'établissement, des personnes âgées en provenance d'un EHPAD.

Les objectifs secondaires sont :

- d'identifier les déterminants de non pertinence des admissions aux urgences et des hospitalisations,
- d'analyser l'effet organisationnel des EHPAD sur la pertinence des admissions aux urgences et des hospitalisations,
- de déterminer les coûts, pour l'Assurance Maladie, des admissions aux urgences et des hospitalisations non pertinentes dans les hôpitaux de la région Bourgogne,
- de proposer des dispositifs permettant de limiter la prévalence ou l'effet des déterminants de non-pertinence des admissions et des hospitalisations et calculer le coût de ces dispositifs

Un projet de formation des gériatres - E-EARNING

Le projet de formation des gériatres et médecins à orientation gériatrique par des spécialistes est une approche pluridisciplinaire et en cascade de la formation grâce à un outil de e-learning. Cette action permettra de faire vivre le réseau de gérontologie des deux régions et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de formation.

Il s'agit d'accompagner les professionnels de santé sur l'amélioration de la prise en charge grâce à un programme de formation continue des gériatres ou médecins à orientation gériatrique de Bourgogne Franche-Comté en favorisant les échanges à distance par un outil de e-learning. Le thème en 2013 est le risque vasculaire du sujet âgé par une approche pluridisciplinaire.

Partenaires : le CHU de Besançon, le CHU de Dijon, Novartis, Société Gérontologie Est

Une étude sur la fragilité

Le PGI doit élaborer une grille de fragilité des retraités en GIR 5 et 6 dont l'objectif est de :

- prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en GIR 5 et 6,
- graduer le plan d'aide en fonction des facteurs de risque identifiés.

Le PGI a pour mission d'animer la réflexion et de coordonner un groupe de travail autour de la rédaction d'un protocole d'expérimentation avec l'appui méthodologique d'experts :

- identification et pondération des facteurs de fragilité,
- identification des facteurs de fragilité sur lesquels des réponses existent actuellement,
- priorisation des réponses à apporter.

Le PGI a en charge la réalisation de la phase de test pour tester l'appropriation de l'outil par les évaluateurs et valider l'efficacité de la grille qui a vocation à être utilisée sur l'ensemble des régions sur impulsion des instances nationales.

Une dynamique d'innovation en faveur des industriels

Un pain sénior

Le PGI renforce son partenariat avec la société Cérélab dans le cadre de la promotion et de l'aide à la commercialisation d'un pain sénior qui a d'ailleurs été primé sur les Salons de la Santé et de l'Autonomie 2013 (partage d'un stand commun en 2011 et 2013).

Un workshop

Pour contribuer à une meilleure lisibilité des règles d'obtention d'une allégation de santé dans le domaine de la nutrition de la personne âgée, la Chaire d'Évaluation des Allégations de Santé du Groupe ESC Dijon Bourgogne et le PGI organise un workshop en fin d'année 2013 sur la thématique « Mobilité, Cognition et Alimentation : l'enjeu des seniors »

Ce workshop associera des conférences et des débats dont l'objectif final est de réaliser une analyse critique des guidances de l'EFSA et d'émettre des recommandations à destination de la profession et des pouvoirs publics

De nouveaux partenaires

Une rubrique gériatrique sur une Web TV

Le projet Dijon Santé Franche-Comté / Bourgogne est un partenariat avec la télévision inter régionale sur internet (web TV) Dijon Santé.fr pour la création de dossiers thématiques gériatriques (sous formes de reportage, interviews et articles).

Le choix des intervenants et des sujets abordés se fera en lien avec les actualités du PGI par le biais d'un comité éditorial consultatif.

En effet, la création en janvier 2009 d'une web TV en Bourgogne Franche Comté (Dijon Santé.fr) répond aux attentes des usagers en matière d'informations locales, avec une parution mensuelle thématique dédiée à la santé et aux politiques sanitaires locales.

Elle s'adresse aux usagers, aux professionnels de santé et aux acteurs de terrain du monde de la santé. Son contenu est structuré en diverses rubriques : Reportages thématiques, actualité, fiches pratiques, village des associations, et comporte des séquences vidéo (reportages, interviews...) ainsi que du texte.

La fréquentation du Web site est d'environ 7000 internautes par mois.

L'objectif est de créer une rubrique gériatrique en partenariat avec Novartis afin de faire connaître le PGI et ses partenaires comme acteur leader en gériatrie auprès de l'ensemble des acteurs des 2 régions.

Ce projet permet de valoriser les actions portées par le PGI et d'être un relais d'information des manifestations grand public (Journée Nationale des Aidants, Campagne de sensibilisation Aidants...).

Il contribue en ce sens à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées.

Annexe 2 : Plan de financement 2013

CHARGES	Montant TTC	PRODUITS	Montant TTC
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	4000	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation¹¹	160000
Autres fournitures	4000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	31000	-	
Locations	28000	-	
Entretien et réparation	500	Région(s) :	
Assurance	2500	- Conseil Régional Bourgogne	40000
Documentation		- Conseil Régional FC	30000
62 - Autres services extérieurs	22500	Intercommunalité(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5000	- CAGB	10000
Publicité, publication	8500	- Grand Dijon	10000
Déplacements, missions	3000	Commune(s) :	
Frais postaux, téléphone	3500	- Besançon	10000
Services bancaires, autres	2500	- Dijon	10000
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	108300	-	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		ARS Bourgogne	50000
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	200	79 – Transfert de charges	6000
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	166000	TOTAL DES PRODUITS	166000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise a disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	166000	TOTAL	166000
<p>La subvention de 10000 € représente 6% du total des produits. (montant demandé/total des produits) x 100.</p>			

Annexe 3 : Indicateurs de suivi 2013

Le PGI BFC s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- le nombre d'institutions/organismes contactés, visités ou reçus en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés.
- le nombre de participation à des salons.
- le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet.
- le nombre d'entreprises ou unités de recherche impliqués dans les montages de projets